

Le décret d'interdiction de fumer souffle sa 5eme bougie

Rubrique: actualités - Date: mardi 15 novembre 2011

En novembre 2006, pour lutter contre le tabagisme passif, le gouvernement annonçait sa décision d'interdire le tabac dans les lieux publics. Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixait alors les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. A l'époque, cette décision crée la polémique, notamment dans les bars-cafés-brasseries-restaurants. Les professionnels prédisent une baisse de la fréquentation, une diminution des consommations. Certains établissements vont mettre la clé sous la porte , entend-t-on. Cinq ans après, que reste-t-il de ces craintes, de ces inquiétudes ? Nos habitudes ont-elles changé ? Une enquête RTL signée Tony Cousin. <u>écouter le reportage sur RTL.fr</u>